

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS – CREDIPAR

Société anonyme au capital de 138 517 008 euros.
Siège social : 9, rue Henri Barbusse, 92230 Gennevilliers.
317 425 981 R.C.S. Nanterre.

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée générale mixte du 15 mars 2018.

I. — Bilan au 31 décembre 2017.

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/17	31/12/16
Opérations interbancaires et assimilées	586 471	529 645
Caisse, banques centrales (note 4)	364 814	260 506
Créances sur les établissements de crédit (note 5)	221 657	269 139
Opérations avec la clientèle (note 6)	2 637 089	2 226 640
Autres concours à la clientèle	2 636 918	2 226 469
Comptes ordinaires débiteurs	171	171
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7)	2 186 596	2 079 367
Actions et autres titres à revenu variable		
Parts dans les entreprises liées (note 8)	52 294	43 975
Crédit-bail et location avec option d'achat (note 9)	2 471 827	1 938 011
Location simple (note 9)	1 898 836	1 756 505
Immobilisations incorporelles (note 10)		
Immobilisations corporelles (note 10)	9 506	9 624
Autres actifs (note 11)	357 331	306 748
Comptes de régularisation (note 12)	91 492	92 961
Total de l'actif	10 291 442	8 983 476

Passif	31/12/17	31/12/16
Opérations interbancaires et assimilées (13)	7 349 624	6 509 381
Banques centrales, C.C.P	38	44
Dettes envers les établissements de crédit	7 349 586	6 509 337
Opérations avec la clientèle (note 14)	28 334	22 641
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 15)	316 888	457 936
Comptes de régularisation (note 16)	2 092 755	1 427 958
Provisions (note 17)	25 948	17 592
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres (note 18)	477 893	547 968
Capital souscrit	138 517	138 517
Primes d'émission, d'apport, de fusion	168 389	168 389
Réserves	55 985	55 985
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	70	258

Résultat de l'exercice	114 932	184 819
Total du passif	10 291 442	8 983 476

Hors-bilan.	31/12/17	31/12/16
Engagements donnés/		
Engagements de financement	425 914	355 247
En faveur d'établissements de crédit		0
En faveur de la clientèle (1)	425 914	355 247
Engagements de garantie	5 624	0
En faveur d'établissements de crédit		
En faveur de la clientèle	5 624	3 393
Engagements sur titres	1 148	116 826
Titres donnés en garantie auprès de la BCE (2)	1 148	116 826
Engagements reçus/		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie	- 413	- 1 150
Reçus d'établissements de crédit	- 413	- 1 150

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit sur la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Il s'agit du montant restant mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne, sachant que 1 101 millions d'euros ont été mobilisés permettant d'obtenir 1 001 millions d'euros de financement autorisés après la décote. 1 000 millions d'euros de financement ont été utilisés, il reste donc 1,15 millions d'euros mobilisables soit un financement autorisé non utilisé de 1,04 millions d'euros après décote.

Sur cette rubrique, une correction sur 2016 a été apportée car le montant des titres donnés en garantie auprès de la BCE qui avait été présenté correspondait à la totalité des titres données en garantie et au restant mobilisables (1 227 millions d'euros). Le montant restant mobilisable après décote sur 2016 était de 117 millions d'euros.

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2017.

(En milliers d'euros.)

	31/12/17	31/12/16
Intérêts et produits assimilés	353 665	354 069
Sur opérations avec les établissements de crédit (note 20)	53	530
Sur opérations avec la clientèle (note 21)	106 417	105 162
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 22)	247 195	248 377
Intérêts et charges assimilées	- 98 209	- 86 737
Sur opérations avec les établissements de crédit (note 20)	- 39 013	- 45 583
Sur opérations avec la clientèle (note 21)	- 59 196	- 41 154
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 22)		
Résultat sur intérêts et produits et charges assimilées	255 456	267 332
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (note 23)	881 662	823 430
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (note 23)	- 883 090	- 763 607
Résultat sur opérations de crédit bail et assimilées	- 1 428	59 823
Produits sur opérations de location simple (note 23)	821 174	884 583
Charges sur opérations de location simple (note 23)	- 756 097	- 806 936
Résultat sur opérations de location simple	65 077	77 647
Revenus des titres à revenu variable (note 24)	7 111	8 829
Commissions (produits) (note 25)	125 526	119 502
Commissions (charges) (note 25)	- 3 306	- 3 569
Commissions nettes	122 220	115 933
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées		
Autres produits d'exploitation bancaire (note 26)	4 773	4 486
Autres charges d'exploitation bancaire (note 26)	- 108 592	- 100 779

Produit net bancaire	344 617	433 270
Charges générales d'exploitation (note 27)	- 139 455	- 152 169
Coûts d'acquisition		
Autres charges générales d'exploitation	- 139 455	- 152 169
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)	- 2 170	- 1 854
Résultat brut d'exploitation	202 992	279 247
Coût du risque (note 28)	- 27 373	- 13 661
Résultat d'exploitation	175 619	265 586
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 29)	8 272	1 378
Résultat courant avant impôt	183 891	266 964
Résultat exceptionnel	- 9 396	
Impôt sur les bénéfices (note 30)	- 59 563	- 82 145
Dotations / reprises de provisions réglementées (note 31)		0
Résultat de l'exercice	114 932	184 819
Résultat par action (en euros)	13,28	21,35

III. — Notes annexes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Note 1. – Faits marquants de l'exercice.

A. Partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. — 2017 a été la troisième année du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités de Credipar grâce notamment à des offres plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS.

Credipar est filiale de PSA Banque France à 100 %.

B. Lancement de Free 2 Move Lease. — L'année 2017 a vu la création de Free 2 Move Lease (F2ML), la structure de Location Longue Durée interne au Groupe PSA qui s'inscrit dans sa politique de mobilité pour tous « Free 2 Move ». Credipar est un des piliers opérationnels et financiers de cette solution pour les entreprises de toutes tailles ; elle assure le montage financier des offres de services et assurances proposées par F2ML ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client au travers d'équipes dédiées.

C. Plan de Regroupement des Agences. — Comme prévu, le Plan de Regroupement des Agences a été lancé en 2017. La nouvelle organisation s'articule désormais autour de trois pôles, et sera à maturité courant 2018. Elle permet de répondre de manière réactive aux attentes des clients et aux variations de volume d'activité avec la capacité de traiter des demandes de financement omnicanal émanant de toute la France. Cette transformation a nécessité l'élaboration d'un plan de départ volontaire avec un accompagnement social important.

D. Evolution du périmètre :

— Titrisation : Auto ABS French LT Leases Master : Le 27 juillet 2017, CREDIPAR S.A. a cédé pour 350 millions d'euros de créances de financement automobile (location longue durée), au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French LT Leases Master. Le fonds a émis des obligations senior « class A » non notées pour 244,3 millions d'euros, des obligations juniors « class B » non notées pour 105,7 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR S.A.. Un dépôt de garantie de 4,9 millions d'euros versé par CREDIPAR permet de garantir les parts prioritaires et subordonnées.

— Titrisation : Auto ABS3 FCT compartiment 2014-1 : Le compartiment 2014-1 du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS3 mis en place en décembre 2014, et qui portait sur une cession de créances de vente à crédit pour un montant initial de 430 millions d'euros, a été liquidé en juillet 2017. L'intégralité de la dette restant due (titres seniors, mezzanines, subordonnés et parts résiduelles) était détenue par Credipar (unique porteur de tous les titres émis), donnant ainsi à Credipar la possibilité de procéder au « clean- up call » (liquidation de ce fonds, par rachat de l'ensemble de l'encours de créances).

— Titrisation : Auto ABS FCT compartiment 2013-2 : Le compartiment 2013-2 du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS mis en place en juin 2013, et qui portait sur une cession de créances de vente à crédit pour un montant initial de 495 millions d'euros, a été liquidé en octobre 2017. Le capital restant dû des créances détenues par le fonds représentait moins de 10 % du montant de portefeuille cédé lors de la constitution du Compartiment, donnant ainsi à Credipar la possibilité de procéder au « clean- up call » (liquidation de ce fonds, par rachat de l'ensemble de l'encours de créances).

— Titrisation : Auto ABS2 FCT compartiment 2013-A : Le compartiment 2013-A du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS2 mis en place en octobre 2013, et qui portait sur une cession de créances de Location Longue Durée pour un montant initial de 735 millions d'euros, a été liquidé en novembre 2017. L'intégralité de la dette restant due (titres subordonnés et parts résiduelles) était détenue par Credipar, donnant ainsi à Credipar la possibilité de procéder au « clean- up call » (liquidation de ce fonds, par rachat de l'ensemble de l'encours de créances).

Note 2. – Principes comptables.

Les états financiers de la société CREDIPAR – Crédit aux Particuliers – sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Ce règlement remplace (et abroge) tous les règlements comptables CRB, CRC et ANC relatifs aux comptes individuels des entreprises du secteur bancaire sans en modifier les dispositions :

— Règlements relatifs à l'établissement et la publication des comptes individuels (en particulier le règlement CRB 91-01) et,
 — Règlements définissant les règles d'évaluation et de comptabilisation propres à certaines opérations (notamment règlements CRB 88-02 sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt ; 89-01 sur les opérations en devises ; 89-07 sur les opérations de cession d'éléments d'actif ou de titrisation ; 90-01 sur les titres ; 90-15 sur les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises ; et règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; etc.).

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à G ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation des groupes PSA et SANTANDER, auxquels CREDIPAR appartient.

A. Immobilisations. — Les immobilisations figurant au bilan sont principalement des véhicules loués et des immobilisations corporelles et incorporelles.

— Véhicules loués : Les activités de crédit-bail et location avec option d'achat et de location simple apparaissent au bilan pour le montant net des véhicules loués. Les véhicules loués sont amortis sur une durée d'usage de quatre ans, durée réduite à trois ans pour les véhicules d'occasion loués.

— Immobilisations incorporelles : Les coûts de développement internes ou externes des logiciels informatiques à usage interne et affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation des logiciels avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges. Les petits logiciels externes sont amortis sur douze mois.

Au 31 décembre 2017, la société ne détient aucune immobilisation incorporelle.

— Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou le cas échéant, à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties sur les durées de vie suivantes :

Constructions	20 à 30 ans, linéaire
Agencements et mobiliers de bureau	10 ans, linéaire
Matériels	3 à 5 ans, linéaire ou dégressif lorsque la réglementation le permet

B. Titres. — Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-7 Livre II – Titre3, du 26 novembre 2014, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

— Titres de placement : Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition, et se répartissent en « Obligations et autres titres à revenu fixe » et en « Actions et autres titres à revenu variable ».

Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres (surcote/décote) est amorti sur leur durée de vie résiduelle, de façon actuarielle pour les titres de créances négociables et les obligations à coupon zéro ou unique, et de façon linéaire pour les autres titres. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Lorsque la valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés », les intérêts courus non échus étant comptabilisés prorata temporis.

— Titres de participation et parts dans les entreprises liées : Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés en titres de participation. Ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

Au bilan, ces titres sont maintenus à leur prix de revient, sauf en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, auquel cas des dépréciations sont constatées. Leur valeur d'utilité est appréciée par l'analyse combinée de plusieurs paramètres à savoir le montant de l'actif net ainsi que les perspectives de bénéfices futurs et de flux de trésoreries futurs (prévisions de dividendes des années à venir). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

C. Créances sur la clientèle et opérations de crédit bail et assimilées :

C1. Opérations avec la clientèle : La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts globaux sur la période de financement sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle » et sont étalés de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stocks aux réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Dans les paragraphes qui suivent, on distinguera la clientèle « Retail », correspondant à la « Clientèle finale » Détail, et la clientèle hors « Retail », qui comprend le « Corporate » Réseau, le « Corporate » hors réseau (Flottes de Grandes entreprises), les flottes des Administrations locales et des Banques.

— Classement en créances douteuses : Conformément au règlement ANC n° 2014-7 du 26 novembre 2014, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

— Classement en créances douteuses compromises : Conformément au règlement ANC n° 2014-7 du 26 novembre 2014, les engagements considérés comme irrécouvrables, ou qui présentent des échéances impayées de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses compromises. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue.

C2. Crédit-bail et location longue durée : Se reporter au paragraphe sur les véhicules loués au paragraphe A ci-avant.

Les loyers impayés échus de moins de 91 jours sont classés en créances rattachées aux immobilisations louées.

— Classement en créances douteuses : Si le dossier présente des impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses, conformément au règlement CRC 2005-03 (cf les notions de statut immunisant et de statut forçant au paragraphe C1, qui interviennent de la même façon en crédit-bail et en location longue durée).

— Classement en créances douteuses compromises : Si le dossier est considéré comme irrécouvrable ou s'il présente des impayés de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses compromises, conformément au règlement CRC 2005-03. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue. L'intégralité du capital restant dû est alors classée en créances douteuses compromises en plus des loyers échus.

C3. Commissions reçues et coûts marginaux de transactions étalés : Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

C4. Dépréciations et provisions sur créances clientèle :

— Dépréciations des créances à la clientèle « Retail » :

– Concernant les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. Depuis 2013, la dépréciation calculée est classée à l'actif en diminution de l'encours sain avec impayés, conformément à la présentation au coût amorti. Elle était constatée au passif précédemment.

Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la provision porte sur les loyers échus sains.

– En ce qui concerne les créances douteuses et les créances douteuses compromises, telles que définies précédemment, la société a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses et douteuses compromises. Elle s'applique à la totalité de l'encours, en affectant en priorité 100 % sur les impayés échus.

Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis au taux de 100 %. A partir de la déchéance du terme, la dépréciation au taux de pertes moyennes actualisées porte sur les loyers échus et le capital restant dû devenu exigible.

— Dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

– Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

Dans le cas des opérations de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis. A partir de la déchéance du terme, elle porte aussi sur le capital restant dû exigible.

– Suite à la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque Centrale Européenne, différents indicateurs (risques pays, secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé. La société enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

— Passages en pertes : Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

Les procédures de la société CREDIPAR prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois d'impayés pour la Vente à crédit, et 24 mois d'impayés pour la Location avec option d'achat, la Location longue durée ou le Crédit revolving.

C5. Créances restructurées : Un encours douteux peut être restructuré, du fait de la situation financière du débiteur. En fonction des modalités de restructuration choisies, la Société est amenée à constater ou non une décote.

La décote correspond à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Indépendamment des aspects liés aux garanties complémentaires éventuellement demandées, les modalités de restructuration suivantes peuvent être utilisées, seules ou combinées :

- Abandon de créance : L'abandon de principal ou d'intérêt (échu ou couru) est constaté en Pertes ; le montant abandonné ne figure plus à l'Actif.
- Report d'échéance à titre gratuit : Les reports d'échéances (ou période de franchise « gratuite ») peuvent être imposés par une commission de surendettement (de type Neiertz en France), laquelle peut décider d'un moratoire de paiement. Dans ce cas, la décote correspond à l'actualisation (au taux du crédit) pendant la durée du report.
- Baisse du taux d'intérêt : Les baisses de taux induisent mécaniquement la création d'une décote. La décote correspond à l'écart entre les flux actualisés au nouveau taux du crédit et les flux actualisés au taux initial du crédit.
- Allongement de la durée du crédit : Pris isolément (sans report d'échéance ni baisse de taux), l'allongement de la durée du crédit ne produit aucune décote, le Taux d'intérêt effectif du concours se trouve inchangé. Dans ce cas précis, la créance n'est pas considérée comme étant restructurée, mais seulement réaménagée.

Pour ses Créances restructurées, la société a choisi le retour en Encours sains, dans une sous-catégorie spécifique (Encours sains restructurés), jusqu'à l'échéance finale.

Cette possibilité est spécifiquement prévue par le Règlement ANC n° 2014-7 du 26 novembre 2014, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- retour immédiat en Encours douteux dès le 1^{er} impayé,
- communication en Annexe du traitement appliqué aux Créances restructurées (principes et méthodes, montant),
- maintien d'une dépréciation supérieure ou égale à la décote éventuelle.

L'inscription en Encours sains restructurés est faite dès que les nouvelles modalités de relations établies entre la Société et le client sont connues (report d'échéance à titre gratuit, baisse de taux, etc.)

Dans la mesure où l'existence d'une restructuration antérieure constitue un indicateur effectif de risque de perte (loss event), il a été décidé de maintenir une dépréciation sur les encours restructurés, égale à celle prévue sur les encours sains avec impayés.

Dans la mesure où la Société maintient une dépréciation sur encours restructurés supérieure au montant de la décote, aucune décote n'est comptabilisée, conformément à la possibilité ouverte par le Règlement ANC n° 2014-7.

Lorsqu'à la suite d'un retour en encours sains pour restructuration, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, il est immédiatement transféré en encours douteux, dès le 1^{er} impayé. Après 149 jours d'impayé (RETAIL) ou 451 jours d'impayés (CORPORATE), il est déclassé en encours douteux compromis, selon la procédure classique.

Au 31 Décembre 2017, les encours de créances restructurées de la société CREDIPAR s'élèvent à la somme de 70,8 millions d'euros.

C6. Opérations de titrisation : Les titrisations de créances de Vente à Crédit font disparaître les encours correspondants du bilan ; elles ne dégagent pas de résultat de cession.

Les titrisations de loyers futurs de location avec option d'achat ou avec promesse de vente ou location longue durée ont pour conséquence la constatation d'un passif au bilan, représentatif des loyers perçus d'avance. Ce passif est amorti en résultat selon un rythme similaire à celui de l'exigibilité des loyers initialement cédés. Elles ne dégagent pas de résultat de cession.

D. Engagements de retraite et médailles du travail.

Engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire. — La provision pour engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire est constituée, si nécessaire, sur la base de la valeur actuelle probable des versements annuels, destinés à compléter les ressources nécessaires au paiement des retraites par l'AGIRC et l'ARRCO. Il n'y a plus de provision au titre de cet engagement, les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts faites en 2006.

Engagements pour indemnités de fin de carrière, retraites complémentaires. — Les salariés de CREDIPAR S.A. perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite suivant le régime à cotisations définies ainsi que d'indemnités de départ à la retraite.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Pour ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le groupe, la compagnie d'assurance a reçu les fonds nécessaires et est responsable du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en activité sont totalement couverts par les fonds versés à la compagnie d'assurances.

Depuis 2002, les salariés de CREDIPAR S.A. ne bénéficient plus de régime à prestations définies.

Les indemnités de départ à la retraite sont quant à elles évaluées par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Il s'agit des indemnités de fin de carrière, pour lesquelles les droits acquis sont intégralement couverts.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat l'année de leur constatation.

Les fonds externes sont appelés à couvrir les engagements de retraite. Ainsi, dans le cas où les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, une charge constatée d'avance est comptabilisée à l'actif du bilan.

Engagements pour médailles du travail. — La dette latente couvrant les charges futures de règlement des médailles du travail est intégralement couverte par une provision.

E. Instruments financiers à terme.

Nature des opérations. — Les concours consentis par CREDIPAR S.A. à la clientèle, sous forme de Vente à Crédit, Location avec Option d'Achat ou Location Simple, sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisibles ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur économique du bilan et sur la marge nette d'intérêt est géré dans le respect de seuils définis en contractant des dérivés avec des contreparties bancaires. Ces dérivés sont qualifiés de macro couverture.

Toutes les opérations réalisées par CREDIPAR S.A. sur les dérivés sont des opérations de couverture réalisées sur des marchés de gré à gré (swaps principalement).

Principes d'enregistrement. — Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors-bilan. Les dérivés de taux sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements n° 88.02 et n° 90.15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les montants inscrits dans les comptes de hors-bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

— Opérations de macro couverture : Les opérations de couverture des encours clientèle à taux fixe réalisées par CREDIPAR S.A. sont qualifiées de macro couverture : les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

— Opérations de micro couverture : Les dettes à taux fixe peuvent être couvertes par des opérations de micro couverture, dont les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

— Traitement des soultes : Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

— Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps - appels de marges : Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Informations relatives au risque de contrepartie sur instruments dérivés. — Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires et des établissements financiers de premier plan et en catégorie « Investment Grade ». Les instruments dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA/IBF et font l'objet d'appel de marge (CSA/ARG) avec toutes les contreparties. Les limites sont fixées pour chacune des contreparties en fonction de leur notation par les agences de rating. Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées et les éventuels dépassements sont communiqués. Les informations relatives au suivi du risque de contrepartie font également l'objet d'un reporting mensuel par la Direction des Risques au Comité ALCO et au Comité des risques.

F. Participation et intéressement des salariés.

Participation des salariés. — La société CREDIPAR applique pour l'exercice 2017 le régime légal de participation des salariés aux fruits de l'expansion représentant un montant de 3,5 millions d'euros complété par un supplément de participation de 2,1 millions d'euros, soit un montant total de participation de 5,6 millions d'euros.

Intéressement des salariés. — La société CREDIPAR applique également l'intéressement des salariés correspondant à 2 % de la masse salariale brut (hors forfait social), diminué de la participation légale. Étant donné que, pour l'exercice 2017, la participation des salariés est supérieure à 2 % de la masse salariale, les clauses relatives à l'intéressement ne s'appliquent pas pour l'année 2017.

G. Impôt sur les bénéfices.

En 2016, a été créé le groupe d'intégration fiscale PSA BANQUE France regroupant sa filiale à 100 %, CREDIPAR ainsi que CLV, filiale à 100 % de CREDIPAR.

Au titre de l'exercice 2017, la société continue assujettie à l'impôt sur les sociétés à titre individuel.

Note 3. – Présentation des opérations de titrisations.

A. Nouvelles opérations de titrisations intervenues dans l'exercice.

Le 27 juillet 2017, CREDIPAR S.A. a cédé pour 350 millions d'euros de créances de financement automobile (location longue durée), au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French LT Leases Master. Le fonds a émis des obligations senior « class A » non notées pour 244,3 millions d'euros, des obligations juniors « class B » non notées pour 105,7 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR S.A. Un dépôt de garantie de 4,9 millions d'euros versé par CREDIPAR permet de garantir les parts prioritaires et subordonnées.

B. Autres opérations en cours.

— Le 29 novembre 2012, CREDIPAR S.A. a cédé pour 296 millions d'euros de créances de financement automobile, au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Loans Master.

Le compartiment a émis des obligations senior « class A » notées AAA/Aaa pour 267 millions d'euros, des obligations juniors « class B » non notées pour 29 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR S.A.. Un dépôt de garantie de 4,9 millions d'euros versé par CREDIPAR permet de garantir les parts prioritaires et subordonnées. Le 24 juin 2015, la période de rechargement (période de revolving) du

Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Loans Master a été étendue de 4 ans, à l'occasion du renouvellement annuel de ce programme d'émission.

— Le 3 mai 2013, SOFIRA (absorbé par CREDIPAR en 2015) a cédé au compartiment France 2013 du fonds commun de titrisation AUTO ABS DFP MASTER, des créances pour un montant de 869,8 millions d'euros de créances commerciales sur des concessionnaires Peugeot et Citroën.

Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA à hauteur de 550 millions d'euros, des obligations de classe S notées Aaa/AAA à hauteur de 30 millions d'euros et des obligations de classe B à hauteur de 228 millions d'euros non notées, et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par SOFIRA (absorbée par CREDIPAR S.A.). Un dépôt de garantie de 16,2 millions d'euros versé par SOFIRA (absorbée par CREDIPAR) permet de garantir les parts prioritaires et subordonnées. Le financement par un pool d'investisseurs des titres de classe A a été ajusté à hauteur de 600 millions d'euros pour une durée de 2 années supplémentaires en mai 2017. A cette occasion, le programme a été amendé en un programme privé, non noté et non listé, et l'intégralité des classes S a été remboursée.

Le 28 juillet 2016, CREDIPAR S.A. a cédé pour un montant de un montant de 341 millions d'euros correspondant à des contrats de location avec option d'achat (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location), au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016. Le compartiment a émis des obligations senior « class A » non notées pour 256,6 millions d'euros, des obligations juniors « class B » non notées pour 84,3 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR S.A.. Un dépôt de garantie de 5,1 millions d'euros versé par CREDIPAR permet de garantir les parts prioritaires et subordonnées.

Note 4. – Caisse, banques centrales.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Caisse		1
Banques centrales	364 814	260 505
Créances rattachées		
Total	364 814	260 506

Note 5. – Créances sur les établissements de crédit.

Ventilation des créances à vue / à terme :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Comptes ordinaires débiteurs et prêts jour le jour :		
Entreprises liées	372	324
Hors groupe	219 738	233 814
	220 110	234 138
Prêts à terme :		
Entreprises liées (1)	1 547	35 000
Hors groupe		
	1 547	35 000
Créances rattachées :		
Sur jour le jour et comptes ordinaires :		
Entreprises liées		
Hors groupe		
Sur prêts à terme		
Entreprises liées		1
Hors groupe		
		1
Total	221 657	269 139

(1) A fin 2016, Credipar a refinancé CLV pour 35 millions d'euros. En 2017, il n'y a plus de refinancement à CLV. Le montant de 1 547 milliers d'euros correspond à l'excédent de cash collatéral déposé auprès du clearing member Santander pour la compensation des dérivés de taux depuis la mise en place de la réglementation EMIR début 2017.

Note 6-1. – Opérations avec la clientèle.

Ventilation des créances par activité :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Créances sur la clientèle	2 573 766	2 171 999
Créances commerciales encours douteux	79 954	40 363
Dont créances commerciales dépréciations encours douteux	- 9 038	- 3 713

Dont créances commerciales réseaux	0	2
Autres créances commerciales	1 309 743	1 123 615
Dépréciation pour risque avéré sur encours sains « clientèle finale » (E - cf. renvoi E de la note 28)	- 2 489	- 1 573
Ventes à crédit	882 060	683 744
Dépréciation pour risque avéré sur encours sains « clientèle finale » (E - cf. renvoi E de la note 28)	- 10	0
Dont encours sains avec impayés	16 276	17 039
Dépréciation pour risque avéré sur encours sains avec impayé « clientèle finale » (E - cf. renvoi E de la note 28)	- 2 795	- 3 036
Financement de stocks aux réseaux	74 608	91 187
Dépréciation pour risque avéré sur encours sains « clientèle finale » (F - cf. renvoi F de la note 28)	- 142	- 128
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédit revolving)	233 638	238 694
Dépréciation pour risque avéré sur encours sains « clientèle finale » (G - cf. renvoi G de la note 28)	- 398	- 283
Dont encours sains avec impayés	2 180	3 130
Dépréciation pour risque avéré sur encours sains avec impayé « clientèle autre » (G - cf. renvoi G de la note 28)	- 403	- 584
Eléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	44 206	36 577
Etalement des coûts d'acquisition	72 339	67 165
Etalement des frais de dossiers.	- 24 867	- 24 247
Etalement de la participation des marques et des réseaux	- 3 266	- 6 341
Comptes ordinaires débiteurs	171	171
Entreprises liées		0
Hors groupe	171	171
Créances douteuses et douteuses compromises nettes (1)	15 420	14 632
Ventes à crédit	10 675	10 746
Financement de stocks aux réseaux	53	230
Autres créances et comptes ordinaires	4 692	3 656
Créances rattachées	3 526	3 260
Ventes à crédit	3 103	2 693
Financement de stocks aux réseaux		
Autres créances et comptes ordinaires	423	567
Total	2 637 089	2 226 639

(1) Le montant des créances douteuses, des créances douteuses compromises et des dépréciations est donné dans la note 28 sur le coût du risque.

Echéancier des créances sur la clientèle au 31 décembre 2017 (hors créances commerciales, comptes ordinaires et coût amorti) :

(En milliers d'euros.)	Echues	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	31/12/17
Créances sur la clientèle vac.	1 059	52 094	157 640	662 162	9 103	882 060
Créances réseau	1	61 322	11 427	1 858		74 608
Créances autres	44	32 048	187 115	14 291	142	233 638
	1 104	145 464	356 182	678 311	9 245	1 190 306

Echéancier des créances sur la clientèle au 31 décembre 2016 (hors créances commerciales, comptes ordinaires et coût amorti) :

(En milliers d'euros.)	Echues	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	31/12/16
Créances sur la clientèle vac.	1 090	44 951	131 863	497 725	8 115	683 744
Créances réseau		66 909	22 316	1 962		91 187
Créances autres	74	21 656	194 643	22 143	178	238 694
	1 164	133 516	348 822	521 830	8 293	1 013 625

Note 6-2. – Analyse des créances douteuses et douteuses compromises.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Activité de financement « clientèle finale » :		

Non compromises	4 187	4 091
Montant brut	12 588	13 191
Echus	2 002	2 472
A échoir (2)	10 586	10 719
Dépréciations (A - cf. renvoi A de la note 28)	- 8 401	- 9 100
Echus (1)	- 2 003	- 2 470
A échoir (2)	- 6 398	- 6 630
Activité de financement « réseaux »:		
Non compromises	51	172
Montant brut	65	252
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28)	- 14	- 80
Activité de financement « autres réseaux et comptes ordinaires »		
Non compromises	1 717	1 107
Montant brut	4 851	3 922
Déprédations (C - cf. renvoi C de la note 28)	- 3 134	- 2 815
Activité de financement « autres » :		
Non compromises	116	975
Montant brut	2 332	3 599
Echus	478	786
A échoir	1 854	2 813
Dépréciations (C - cf. renvoi B de la note 28)	- 2 216	- 2 624
Echus (1)	- 481	- 796
A échoir (2)	- 1 735	- 1 828
Activité de financement « clientèle finale » :		
Compromises	6 488	6 655
Montant brut	32 488	39 773
Dépréciations (A - cf. renvoi A de la note 28) (1) (3)	- 26 000	- 33 118
Activité de financement « réseaux » :		
Compromises	3	58
Dépréciations (D3 - cf. renvoi D de la note 28) (2)	440	467
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) (1)	- 437	- 409
Dépréciations (D4 - cf. renvoi D de la note 28) (3)		
Compromises	2 044	84
Montant brut	2 283	334
Dépréciations (C - cf. renvoi C de la note 28) (1)	- 239	- 250
Activité de financement « autres » :		
Compromises	376	1 634
Montant brut	23 355	26 593
Déprédations (C - cf. renvoi C de la note 28) (1) (3)	- 22 979	- 24 959

(1) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse du risque personnalisée, les impayés échus (capital + intérêts) sont dépréciés à 100 %.

(2) En ce qui concerne les créances douteuses, pour la partie à échoir des client Rétail, la dépréciation est telle que, ajoutée aux 100 % sur l'échu, la dépréciation totale atteint le niveau de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 1 sur les principes comptables.

(3) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchue du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des impayés échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 1 sur les principes comptables.

Note 7. – Obligations et autres titres à revenu fixe.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Titres de placement à revenu fixe	2 169 121	2 054 552
Titres d'investissement (1)	2 169 121	2 054 552
Créances rattachées (2)	17 476	24 815

Total	2 186 597	2 079 367
<i>(1) Il s'agit des titres auto souscrits par Crédipar dans le cadre des opérations de titrisation.</i>		
<i>(2) Les créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe correspondent au produit à recevoir des FCT.</i>		

Note 8. – Parts dans les entreprises liées.

(En milliers d'euros.)	31/12/16	Augmentation	Diminution	31/12/17
Parts dans les entreprises liées :				
Etablissements de crédit				
Brut (1)	52 292			52 292
Provisions (2)	- 8 348		8 348	0
Autres				
Brut	31		- 29	2
Provisions				
Total	43 975		8 319	52 294

(1) Il s'agit des titres CLV.

(2) La provision pour dépréciation des titres CLV a été reprise en totalité pour 8,3 M€. En effet, la valeur d'utilité des titres est appréciée par l'analyse combinée de plusieurs paramètres à savoir le montant de l'actif net ainsi que les perspectives de bénéfices futurs et de flux de trésorerie futurs (prévisions de dividendes des années à venir). Il est prévu que CLV continue à faire des bénéfices et à distribuer des dividendes dans les années futures.

Note 9-1. – Crédit bail et location avec option d'achat.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Crédit-bail et location avec option d'achat :		
Valeurs brutes	3 795 487	2 950 181
Amortissements	- 1 367 877	- 1 052 098
Valeurs nettes	2 427 610	1 898 083
Provision pour risque avéré sur encours sains	- 2	- 4
Créances rattachées (dont loyers impayés sains)	5 871	4 045
Provision pour risque avéré sur encours sains avec impayé « clientèle »	- 301	- 285
Créances douteuses (loyers impayés douteux) (2)	892	1 000
Dépréciations (D1 - cf. renvoi D de la note 28) (3)	- 885	- 997
Créances douteuses nettes	7	3
Créances douteuses compromises (loyers impayés douteux compromis) (2)	13 198	14 714
Dépréciations (D2 - cf. renvoi D de la note 28) (3)	- 9 009	- 10 787
Créances douteuses compromises nettes	4 189	3 927
Eléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	34 453	32 242
Etalement des coûts d'acquisition	83 636	64 686
Etalement de la participation des marques et des réseaux	- 49 183	- 32 443
Total	2 471 827	1 938 011

Note 9-2. – Location simple.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Location simple :		
Valeurs brutes	3 036 369	2 868 784
Amortissements	- 1 178 107	- 1 151 824
Valeurs nettes	1 858 262	1 716 960
Provision pour risque avéré sur encours sains	- 50	- 43
Créances rattachées (dont loyers impayés sains)	10 401	6 656
Provision pour risque avéré sur encours sains avec impayé	- 79	- 74
Créances douteuses (loyers impayés douteux) (1)	689	340
Dépréciations (D3 - cf. renvoi D de la note 28) (2)	- 573	- 318

Créances douteuses nettes	116	22
Créances douteuses compromises (loyers impayés douteux compromis) (1)	13 128	10 295
Dépréciations (D4 - cf. renvoi D de la note 28) (2)	- 9 722	- 8 374
Créances douteuses compromises nettes	3 406	1 921
Eléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	26 780	31 062
Etalement des coûts d'acquisition	62 920	60 703
Etalement de la participation des marques et des réseaux	- 36 140	- 29 641
Total	1 898 836	1 756 504

(1) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse personnalisée, les loyers échus sont dépréciés à 100 %.

(2) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchue du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 1 sur les principes comptables.

Note 9-3. – Éléments financiers.

Dans les comptes sociaux, l'aspect juridique prime. Les biens donnés en crédit-bail et en location financière sont inscrits dans les immobilisations et amortis sur leur durée de vie estimée suivant un mode linéaire ou dégressif, lorsque la réglementation fiscale le permet. Les loyers sont enregistrés en produits prorata temporis.

Afin d'appréhender son résultat réel économique, Crédipar tient une comptabilité financière qui analyse les opérations de crédit-bail et de location simple comme des crédits octroyés au locataire (encours financier). Les loyers perçus sont décomposés en intérêts et en amortissement financier de l'encours.

La réserve financière est alimentée par la différence entre le résultat comptable et le résultat financier. Elle représente l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations louées et l'encours financier correspondant.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Réserve financière (1)	635 791	545 415
Encours financiers nets	3 030 026	2 900 202
Résultat net financier (2)	176 718	157 719

(1) La réserve financière est alimentée par la différence entre le résultat comptable et le résultat financier. Elle représente l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations louées et l'encours financier correspondant.

(2) Le résultat de Crédipar prenant en compte la présentation financière des biens donnés en crédit bail et en location financière serait égal à 176 718 K€, alors qu'il est de 114 932 K€ en appliquant l'approche juridique patrimoniale.

Note 10. – Immobilisations corporelles et incorporelles.

Immobilisations incorporelles. — CREDIPAR ne détient aucune immobilisation incorporelle au 31 décembre 2017.

Immobilisations corporelles :

(En milliers d'euros.)	31/12/16	Augmentation (autres)	Diminution	Désactivation	31/12/17
Valeur brute :					
Terrains et constructions					
Matériel de transport	5 659	106			5 765
Autres	6 815	487			7 302
Amortissements :					
Terrains et constructions					
Matériel de transport	- 1 510	- 1 452	1 460		- 1 501
Autres	- 1 340	- 719			- 2 059
Valeur nette comptable :					
Terrains et constructions					
Matériel de transport	4 149	- 1 347	1 460		4 263
Autres	5 475	- 232			5 243
Total	9 624	- 1 578	1 460		9 506

Note 11. – Autres actifs.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Dépôts de garantie versés aux fonds - réserves de liquidité (1)	60 900	54 636
Dépôts de garantie versés aux fonds - avance de recouvrement (1)	31 950	33 300
Dépôts de garantie versés aux fonds - réserve de performance (1)	31 646	21 765
Etat et organismes sociaux (2)	58 703	36 951
Débiteurs divers	174 132	160 095
Dont entreprises liées	8 799	7 627
Total	357 331	306 747

(1) Dans le cadre des garanties données aux fonds de titrisation pour couvrir différents risques de ces fonds, Credipar S.A. a effectué plusieurs dépôts de garantie (constitution de réserves de liquidité, d'avance de recouvrement et de réserves de performance) aux FCT, qui s'élèvent à fin 2017 à :

- 16,8 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013,
- 52,35 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Loans Master,
- 30,49 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016,
- 24,86 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French LT Leases Master.

(2) Ce poste comprend notamment :

- Les acomptes d'IS versés à la société mère (PSA Banque France) pour 13,4 millions d'euros.
- Un crédit de TVA en attente de remboursement pour 17,2 millions d'euros.

Note 12. – Comptes de régularisation – actif.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Charges payées d'avance :		
Frais de mise en place des FCT	911	
Décote CRD cédée sur loyers futurs titrisés (1)	10 382	18 034
Autres charges payées d'avance (2)	13 038	13 201
	24 331	31 235
Produits à recevoir :		
Sur instruments financiers à terme (3)	6	87
Autres produits à recevoir	10 838	13 884
	10 844	13 971
Autres comptes de régularisation (4)	56 317	47 755
Total	91 492	92 961

(1) La décote de CRD correspond à la différence entre le prix d'acquisition de la créance, payé par le FCT, et le Capital Restant Dû sur cette créance.

(2) Les charges payées d'avance sont notamment composées :

- Des appels de marge sur swaps pour 4,8 millions d'euros.

(3) Les produits à recevoir sur instruments financiers à terme concernent principalement les intérêts sur swaps de macro couverture. Les écritures de réescompte fin de mois sont nettes pour chaque swap (produit à recevoir net pour les swaps gagnants, charge à payer nette pour les swaps perdants, cf. note 19).

(4) Ce poste représente principalement la valeur de véhicules vendus par les marques à Credipar S.A. devant faire l'objet d'un financement et en attente de traitement.

Note 13.1 – Banques centrales, C.C.P.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Banques centrales		
Dettes rattachées (1)	38	44

Total	38	44
<i>(1) Il s'agit des intérêts négatifs sur les opérations liées à la BDF.</i>		

Note 13.2. – Dettes envers les établissements de crédit.

Ventilation des dettes à vue / à terme :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Comptes ordinaires créditeurs :		
Entreprises liées	8 945	4 169
Hors groupe	2 904	3 984
	11 849	8 153
Comptes et emprunts à terme :		
Entreprises liées (2)	6 332 000	5 548 000
Hors groupe	1 000 000	950 000
	7 332 000	6 498 000
Dettes rattachées ::		
Sur jour le jour et comptes ordinaires		
Entreprises liées	5 736	3 182
Hors groupe		
	5 736	3 182
A terme :		
Entreprises liées	1	2
Hors groupe		
	1	2
Total	7 349 586	6 509 337

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'euros.)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Entreprises liées (1)	1 160 000	1 525 000	3 492 000	155 000	6 332 000
Autres établissements de crédit (2)		229 200	770 800		1 000 000

*(1) Les comptes et emprunts à terme auprès des entreprises liées se décomposent de la manière suivante à fin 2017 :**— 4 milliards d'euros auprès de PSA BANQUE FRANCE liés au refinancement,**— 2,3 milliards d'euros auprès de Santander Consumer Finance S.A. liés au refinancement.**(2) Il s'agit du refinancement auprès de la Banque de France.*

Le refinancement de CrediparS.A. est assuré principalement par PSA BANQUE FRANCE et SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A..

Note 14. – Opérations avec la clientèle.

Ventilation des dettes à vue / à terme :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Dettes à vue :		
Entreprises liées :		
Comptes ordinaires créditeurs		
Hors groupe :		
Comptes ordinaires créditeurs	2 828	2 870
Autres sommes dues	25 506	19 771
Dettes à terme :		
Entreprises liées :		
Comptes créditeurs à terme		
Dettes rattachées		
Hors groupe :		

Autres dettes à terme		
Total	28 334	22 641

Note 15. – Autres passifs.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Dettes vis-à-vis des fonds de titrisation (1)	68 508	75 733
Etat et organismes sociaux	27 755	32 349
Dettes fournisseurs (2)	186 922	196 107
Autres passifs (3)	33 702	153 746
Dont entreprises liées	0	136 786
Total	316 887	457 935

(1) Dans le cadre de la prestation de service de recouvrement pour le compte des fonds de titrisation, cette dette est représentative des sommes recouvrées, auprès de la clientèle dont les créances ont été titrisées, en attente de versement sur les comptes bancaires des fonds.

(2) Il s'agit principalement des véhicules en cours de règlement aux marques Peugeot, Citroën et DS et des commissions à verser aux apporteurs d'affaires.

(3) Ce poste comprend notamment :

— La participation et l'intéressement des salariés pour 5,6 millions, contre 5,3 millions en 2016.

— Les primes d'assurances à reverser pour 12,2 millions d'euros contre un montant de 10,5 millions d'euros en 2016.

— Le règlement des dividendes 2016 de 136,8 millions d'euros en 2017 versé à PSA BANQUE France qui solde le compte des dividendes à payer sur 2017.

Note 16. – Comptes de régularisation – passif.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Loyers futurs titrisés (1)	1 811 542	1 187 388
Autres produits constatés d'avance (2)	93 026	87 231
Charges à payer sur instruments financiers à terme	540	1 049
Autres charges à payer (3)	134 639	109 397
Comptes de régularisation divers	53 009	42 894
Total	2 092 756	1 427 959

(1) En 2017, ce montant correspond aux loyers futurs titrisés dans :

— Le Fonds Commun AUTO ABS French Leases Master Compartiment 2016 pour 944 millions d'euros,

— Le Fonds Commun AUTO ABS French LT Leases Master pour 868 millions d'euros.

(2) Il s'agit notamment des loyers relatifs à l'activité de location perçus d'avance pour 36 millions d'euros à fin 2017 contre un montant de 31 millions en 2016.

(3) Les autres charges à payer comprennent essentiellement 82,9 millions d'euros de coûts d'acquisition des contrats de financement à la clientèle.

Note 17. – Provisions.

(En milliers d'euros.)	31/12/16	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	31/12/17
Provisions :					
Pensions et retraites (1)	10 168	663	– 33		10 798
Médaille du travail	1 073	95	– 111		1 057
Prêt à long terme	2 623	99	– 1 618		1 103
Divers exploitation non bancaire (2)	542	8 290	– 232		8 600
Engagement douteux réseau	3 185	1 297	– 93		4 390
Total	17 592	10 444	– 2 088		25 948

(1) Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés dans les comptes sociaux. Ils concernent les indemnités qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les salariés de Crédipar S.A. bénéficient par ailleurs de compléments de retraites, régime à cotisations définies, qui sont versés annuellement aux retraités. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, l'entreprise n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations.

(2) L'augmentation de cette provision est due aux frais liés au plan de regroupement des agences.

Note 18. – Variation des capitaux propres.

(En milliers d'euros.)	31/12/16	Affectation du résultat (dividendes 2016)	Résultat de l'exercice	Autres	31/12/17
Capital	138 517				138 517
Primes d'émission, d'apport, de fusion	168 389				168 389
Réserve légale	13 852				13 852
Réserve statutaire	33 386				33 386
Autres réserves	8 747				8 747
Report à nouveau	258	- 188			70
Dividendes					
Amortissements dérogatoires					
Provision pour investissement					
Résultat (1)	184 819	- 184 819	114 932		114 932
Total	547 968	- 185 007	114 932		477 893

(1) L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 115 002 313,25 € constitué par le résultat de l'exercice 2017 de 114 932 183,59 € majoré du compte « Report à nouveau » antérieur dont le solde positif est de 70 129,65 €.

Elle décide d'affecter comme suite ce bénéfice distribuable :

— Au « report à nouveau » 33 196,61 €,

— Aux actions 114 969 116,64 €.

L'Assemblée Générale prend note par conséquent qu'un dividende de 13,28 € sera versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2017 et rappelle qu'un dividende de 21,37 € a été versé au titre de l'exercice 2016, qu'un dividende de 17,45 € a été versé au titre de l'exercice 2015 et qu'aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2014.

Note 19. – Instruments financiers à terme.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Risque de taux d'intérêt		
Contrats sur opérations de taux (swaps de taux)	2 089 000	2 419 844
Micro couverture		
Macro couverture (1)	2 089 000	2 419 844

(1) Dont 635 000 milliers d'euros de swaps liées aux opérations de titrisation.

Ventilation des opérations par durée résiduelle :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
0 à 1 an	360 300	657 700
1 à 5 ans	1 093 700	404 000
+ de 5 ans	635 000	1 358 144
Total	2 089 000	2 419 844

Equivalent risque de crédit :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Swaps de taux		
Contreparties établissements de crédit	8 644	31 203
Autres contreparties		

L'équivalent risque de crédit est calculé à partir du nominal des opérations auquel est appliquée une pondération qui dépend de la nature et de la durée du contrat. Pour les contrats de taux d'intérêt, la pondération est de 0 % pour les contrats dont la durée résiduelle est inférieure à un an, 0,5 % pour les contrats dont la durée résiduelle est supérieure à un an mais inférieure à cinq ans et 1,5 % pour les contrats de plus de cinq ans.

Coût de remplacement des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Swaps de taux		
Valeur +	4	3 382
Valeur -	-3 610	-7 772

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Macro couverture :		
Produits (cf. note 21)	3 878	16 138
Charges (cf. note 21)	-4 153	-7 217
Micro couverture :		
Produits (cf. note 20)		
Total	-275	8 921

Note 20. – Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Produits :		
Intérêts sur comptes et prêts :		
Entreprises liées (1)	49	521
Hors groupe	4	9
Total	53	530
Charges :		
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs :		
Entreprises liées (2)	-59	-414
Hors groupe	-1 049	-853
Intérêts sur comptes et emprunts à terme :		
Entreprises liées (3)	-37 537	-44 100
Hors groupe		
Intérêts sur dettes représentées par un titre :		
Autres	-368	-216
Total	-39 013	-45 583

(1) Ce poste comprend notamment les intérêts sur prêts à terme consentis à CLV (cf note 5).

(2) Ce poste comprend les intérêts sur le compte courant CLV (cf note 13).

(3) Ce poste comprend les intérêts sur emprunts à terme consentis par PSA BANQUE FRANCE et Santander Consumer Finance S.A. (cf note 13).

Note 21. – Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Produits :		
Intérêts sur concours à la clientèle :		
« Vente à crédit »	57 785	50 640
Dont contribution marque Citroën	98	66
Dont contribution marque Peugeot	1 627	2 851
« Financement stock »	42 717	46 040
Autres	5 915	8 482
Dont contribution du groupe au titre des cartes, dispo & prêts personnels	638	807

	106 417	105 162
Total	106 417	105 162
Charges :		
Coûts d'acquisition :		
Rémunérations apporteurs	- 55 690	- 46 743
Autres coûts d'acquisition	- 3 231	- 3 328
	- 58 921	- 50 070
Impact net de la couverture du risque de taux des crédits à la clientèle (macro couverture des financements à taux fixes) (1) :	- 275	8 923
Entreprises liées	- 275	8 921
Hors groupe		
Autres charges		- 5
		- 5
Total	- 59 196	- 41 154

(1) La macro couverture correspond à la mise à taux révisable des crédits à la clientèle (dont les produits à taux fixe sont détaillés ci-dessus), les refinancements de ces crédits (dont les charges sont détaillées dans la note 20) étant eux-mêmes à taux révisable.

Note 22. – Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Produits :		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Intérêts sur les parts résiduelles souscrites auprès des fonds de titrisation du FCT	229 793	230 468
Intérêts sur obligations souscrites auprès des FCT	17 402	17 909
Total	247 195	248 377
Charges :		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres de créances négociables		
Total		

Détail des intérêts liés aux parts résiduelles souscrites auprès de chaque fond de titrisation :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	92 276	82 674
Auto ABS FCT Compartiment 2012-1		30 148
Auto ABS French Loans Master	50 627	42 637
Auto ABS FCT Compartiment 2013-2 (1)	4 725	8 131
Auto ABS2 FCT Compartiment 2013-A (2)	11 430	27 262
Auto ABS3 FCT Compartiment 2014-1 (3)	12 704	26 862
Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016	48 039	12 752
Auto ABS French LT Leases Master	9 994	
Sous total titrisation	229 794	230 466

(1) Ce fond a été liquidé le 27 octobre 2017.

(2) Ce fond a été liquidé le 29 novembre 2017.

(3) Ce fond a été liquidé le 24 juillet 2017.

Note 23. – Produits et charges sur opérations de location.

Produits et charges sur opérations de crédit bail et assimilées :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Produits :		
Loyers :	765 404	613 356
Dont contribution marque Citroën	16 284	9 734
Dont contribution marque Peugeot	21 179	12 453

Sous total marques	37 463	22 187
Commissions diverses	850	1 413
Plus values de cessions	115 408	113 377
Total	881 662	728 146
Charges :		
Amortissements	- 822 813	- 627 723
Autres charges	80	51
Coûts d'acquisition :		
Rémunérations apporteurs	- 53 561	- 33 970
Autres coûts d'acquisition	- 6 796	- 6 682
Total	- 883 090	- 668 324

Produits et charges sur opérations de location longue durée :

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Produits :		
Loyers :	664 814	686 918
Dont contribution marque Citroën	8 248	6 105
Dont contribution marque Peugeot	15 517	11 692
Sous total marques	23 765	17 797
Commissions diverses	12 316	10 730
Plus values de cessions	144 044	121 009
Total	821 174	818 657
Charges :		
Amortissements	- 717 759	- 688 998
Autres charges	- 864	- 868
Coûts d'acquisition :		
Rémunérations apporteurs	- 35 618	- 47 740
Autres coûts d'acquisition	- 1 856	- 3 404
Total	- 756 097	- 741 010

Note 24. – Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/15
Revenus des parts dans les entreprises liées :		
Dividendes		
Reçus de sociétés françaises (1)	7 111	8 829
Total	7 111	8 829

(1) Il y a un dividende versé en 2017 par la société CLV pour un montant de 7,11 millions d'euros sur le résultat de 2016.

Note 25. – Commissions.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Produits :		
Sur opérations avec la clientèle	19 475	20 029
Sur opérations sur titres		
Sur instruments financiers à terme		
Sur prestations de service (1)	106 051	99 473
Total	125 526	119 502
Charges :		
Sur prestations de service	- 548	- 1 031
Commissions diverses (2)	- 1 752	- 1 532
Sur opérations avec la clientèle	- 1 006	- 1 006
Total	- 3 306	- 3 569

(1) Ce poste comprend notamment :

— Les commissions de courtage pour 79 millions d'euros en 2017 contre 71 millions d'euros en 2016.

— La commission sur prestations de recouvrement versée par le FCT pour 10,2 millions d'euros en 2017 contre 12,5 millions d'euros en 2016.

(2) Il s'agit de commissions de gestion d'opérations sur titres.

Note 26. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Autres produits d'exploitation bancaire :	4 774	4 486
Commissions variables d'assurance	96	207
Autres produits accessoires		
Autres charges d'exploitation bancaire :	- 108 592	- 100 779
Amortissement décote sur CRD (1)	- 97 563	- 92 165
Autres charges diverses	- 11 029	- 8 614

(1) Dans le cadre de l'Auto ABS DFP Master, l'écart entre la valeur nominale des créances cédées et le prix d'achat est enregistré en décote à l'actif du Bilan. Lors du règlement de ces créances, la décote est amortie et enregistrée en contre partie dans le compte de charge amortissement décote sur CRD.

Note 27. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Autres charges générales d'exploitation :		
Frais de personnel (1) :		
Salaires	- 36 841	- 35 081
Charges sociales	- 19 880	- 21 356
Intéressement et participation	- 5 625	- 5 330
	- 62 346	- 61 767
Autres charges de structure	- 83 686	- 98 293
Refacturation à d'autres sociétés du groupe	6 440	7 670
Refacturation à d'autres sociétés hors groupe	137	221
	- 77 109	- 90 402
Total	- 139 455	- 152 169

(1) Au 31 décembre 2017, l'effectif global de Credipar représente en équivalent temps plein 779,5 collaborateurs.

Note 28. – Coût du risque par catégorie de clientèle.

A – Évolution de l'encours.

(En milliers d'euros.)	Créances saines	Créances saines avec impayés	Créances douteuses	Créances douteuses compromises	Total
Clientèle finale crédit :					
Bilan au 31.12.2016	669 357	17 080	13 191	39 773	739 401
Production nette	199 492	- 766	- 603	12 421	210 544
Passage en pertes	0	0	0	- 19 706	- 19 706
Bilan au 31.12.2017	868 849	16 314	12 588	32 488	930 239
Déprédations (A - cf. renvoi A de la note 6-2)	0	0	- 8 401	- 26 000	- 34 401
Bilan valeur nette	868 849	16 314	4 187	6 488	895 838
Déprédations (E - cf. renvoi E de la note 6-1)	- 10	- 2 795	0	0	- 2 805
Clientèle finale location :					
Bilan au 31.12.2016	8 009	2 692	1 340	25 009	37 050
Évolution	5 344	227	241	14 430	20 242
Passage en pertes				- 13 113	- 13 113

Bilan au 31.12.2017	13 353	2 919	1 581	26 326	44 179
Déprédations (D - cf. renvoi D1, D2, D3 et D4 de la note 9)			- 1 458	- 18 731	- 20 189
Bilan valeur nette	13 353	2 919	123	7 595	23 990
Dépréciations (H - cf. renvoi H1 et H2 de la note 9-1&2)	- 52	- 380			- 432
Réseaux :					
Bilan au 31.12.2016	91 187	0	252	467	91 906
Production nette	- 16 579	0	- 187	74	- 16 692
Passage en pertes	0	0	0	- 101	- 101
Bilan au 31.12.2017	74 608	0	65	440	75 113
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 6-2)	0	0	- 14	- 437	- 451
Bilan valeur nette	74 608	0	51	3	74 662
Déprédations (F - cf. renvoi F de la note 6-1)	- 142	0	0	0	- 142
Autres créances :					
Bilan au 31.12.2016	236 109	3 152	7 521	26 927	273 709
Production nette	- 4 249	- 951	- 338	5 154	- 384
Passage en pertes				- 6 443	- 6 443
Bilan au 31.12.2017	231 860	2 201	7 183	25 638	266 882
Déprédations (C - cf. renvoi C de la note 6-2)			- 5 350	- 23 218	- 28 568
Bilan valeur nette	231 860	2 201	1 833	2 420	238 314
Dépréciations (G - cf. renvoi G de la note 6-1)	- 398	- 403			- 801
Encours total :					
Bilan au 31.12.2016	1 004 662	22 924	22 304	92 176	1 142 066
Production nette	184 008	- 1 490	- 887	32 079	213 710
Passage en pertes	0	0	0	- 39 363	- 39 363
Bilan au 31.12.2017	1 188 670	21 434	21 417	84 892	1 316 413
Dépréciations	0	0	- 15 223	- 68 386	- 83 609
Bilan valeur nette	1 188 670	21 434	6 194	16 506	1 232 804
Dépréciations	- 602	- 3 578	0	0	- 4 180

B. – Répartition de coût du risque par catégorie de clientèle.

(En milliers d'euros.)	Clientèle finale crédit	Réseaux	Clientèle finale location	Autres	Créances interbancaires et autres	31/12/17	31/12/16
Provisions pour encours sains :							
Dotations / reprises aux provisions	- 10	- 14	- 4	- 1 030		- 1 058	- 1 183
Risque avéré (encours sains avec impayés) :							
Dotations aux provisions	- 124		- 167		- 267	- 558	- 144
Reprise de provisions	365		148	256		769	1 263
Risque avéré (encours douteux) :							
Dotations pour dépréciations	- 189	- 1 307	- 549	- 7 692		- 9 737	- 1 644
Reprises sur dépréciations	888	169	845	2 455		4 357	4 343
Risque avéré (encours douteux compromis) :							
Dotations pour dépréciations	- 11 282	- 437	- 15 917	- 267		- 27 903	- 25 866
Reprises sur déprédations	18 399	409	15 908	2 259		36 975	57 170
Pertes sur créances irrécupérables	- 19 706	- 101	- 13 113	- 6 443		- 39 363	- 64 790
Récupérations sur créances amorties	5 254	2	2 248	1 642		9 146	17 190
Coût du risque	- 6 405	- 1 279	- 10 601	- 8 820	- 267	- 27 372	- 13 661

En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse personnalisée, les loyers échus sont dépréciés à 100 %.

En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchu du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 1 sur les principes comptables.

Note 29. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Sur immobilisations propres :		
Gains	157	78
Pertes	- 233	- 1 176
Sur immobilisations financières :		
Reprise de provisions		
Dotation/reprise pour dépréciation de titres (1)	8 348	2 476
Total	8 272	1 378

(1) Il s'agit de la reprise pour dépréciation des titres de CLV (cf. note 8).

Note 30. – Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'euros.)	31/12/17	31/12/16
Impôt calculé sur le bénéfice fiscal 2017	59 563	82 145
Total	59 563	82 145

Note 31. – Charges exceptionnelles.

En 2017, il s'agit principalement des frais liés au plan de regroupement des agences pour 9 millions d'euros.

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2017.

(En milliers d'euros.)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exerc.
				Brute	Nette				
1) Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur brute excède 1 % du capital social (Filiales détenues à plus de 50 % du capital) Compagnie pour la location de véhicules - CLV (1) 9, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS	17 971	28 178	100	52 292	52 292	0	0	13 277	0
2) Renseignements globaux sur les autres titres Participations dans sociétés françaises				p.m.	p.m.				

(1) Les filiales de Credipar ne sont pas cotées.

IV. — Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 115 002 313,25 € constitué par le résultat de l'exercice 2017 de 114 932 183,59 € majoré du compte « Report à nouveau » antérieur dont le solde positif est de 70 129,65 €.

Elle décide d'affecter comme suite ce bénéfice distribuable :

Au « report à nouveau »	33 196,61 €
Aux actions	114 969 116,64 €

L'Assemblée Générale prend note par conséquent qu'un dividende de 13,28 € sera versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2017 et rappelle qu'un dividende de 21,37 € a été versé au titre de l'exercice 2016, qu'un dividende de 17,45 € a été versé au titre de l'exercice 2015 et qu'aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2014.

V. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2017.)

Aux Actionnaires,
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDITS AUX PARTICULIERS SA – CREDIPAR,
9 RUE HENRI BARBUSSE,
92230 GENNEVILLIERS.

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE GENERALE DE CREDITS AUX PARTICULIERS SA – CREDIPAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion :

— Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

— Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

— Justification des appréciations – Points clés de l'audit : En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Gestion des accès aux systèmes d'information. — Se référer au paragraphe V du rapport de gestion.

— Risque identifié : De par la nature des activités du groupe PSA Banque France auquel appartient Crédipar, celui-ci traite quotidiennement un volume très important de transactions. Ces dernières sont initiées, autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes concourant à l'élaboration des états financiers est un élément structurant dans le cadre de l'audit des comptes.

En 2016, nous avons identifié des faiblesses concernant notamment la filiale Crédipar, sur les accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'aux applications sous-tendant l'établissement des états financiers. Cette situation entraînait un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux programmes et aux données financières et comptables traitées ne soient pas appropriées.

Suite à ce constat, la Direction a élaboré un plan d'actions qui avait pour objectif de remédier à ces faiblesses et plus globalement d'améliorer l'environnement de contrôle autour des systèmes d'information. Au cours de l'exercice, la direction a mis en œuvre la quasi-totalité des actions prévues à l'exception du suivi des activités des comptes utilisateurs qui bénéficient de droits d'accès étendus.

Compte tenu du risque d'anomalies significatives associé à ces faiblesses, nous avons considéré que la gestion des accès aux systèmes d'information constituait un point clé de l'audit.

— Notre réponse : Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des nouveaux contrôles mis en place par le Groupe, en particulier sur les applications jugées clés pour notre audit, et notamment ceux lui permettant de :

- Vérifier que seul un nombre limité de comptes utilisateurs avec des droits étendus existent dans les systèmes d'information ;
- Vérifier que les accès aux systèmes d'information en particulier ceux des comptes utilisateurs à droits étendus, sont tracés ;
- Vérifier que les créations et suppressions d'accès sont appropriées ;
- Vérifier que les comptes utilisateurs à droits étendus ont fait l'objet d'une revue périodique des droits d'accès ;
- Vérifier qu'il existe une correcte séparation des tâches entre les utilisateurs métier et les personnes en charge des systèmes d'information.

Les exceptions identifiées lors de nos tests nous ont conduit à réaliser des travaux complémentaires pour identifier des facteurs atténuants et tester des contrôles compensatoires afin d'obtenir l'assurance nécessaire pour nos travaux.

Risque de crédit – dépréciation individuelle et collective. — Se référer à la note 6-1 des comptes annuels.

— Risque identifié : Le portefeuille de prêts et créances à la clientèle de Crédipar s'élève à 2 637 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces prêts et créances sont évalués au coût amorti diminué de dépréciations (15 millions d'euros) destinées à couvrir les risques de défaillance de l'emprunteur. En fonction du niveau de risque lié à l'encours, les provisions sont déterminées sur base individuelle ou collective.

La méthode de calcul de ces dernières dépendra de la typologie de clientèle sous-jacente aux prêts et créances comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 6-1). Ainsi, les provisions liées à des créances sur la clientèle dite « finale » seront principalement calculées de manière statistique (que ce soit pour les provisions individuelles ou collectives) en tenant compte de classes homogènes de risque et sur base de modèles utilisant divers paramètres bâlois (probabilité de défaut, la perte encourus en cas de défaut ainsi que les hypothèses de récupération).

Pour la clientèle dite « corporate réseau », les provisions individuelles sont calculées selon la méthode « à dire d'expert » en fonction du risque propre à chaque contrepartie. La provision collective s'appuie, quant à elle, également sur des paramètres bâlois tels que ceux cités ci-avant.

Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction, en particulier sur la détermination des hypothèses de recouvrement des créances.

— Notre réponse : Nous avons analysé et testé le dispositif de contrôle interne de la Banque, visant à classer les différentes créances en fonction de leur niveau de risque afin de déterminer le niveau de provisionnement, dans un premier temps collectif puis individuel. Nos tests de contrôle ont également porté sur l'analyse d'une sélection de dossiers afin de vérifier que la procédure de réévaluation annuelle du risque a bien été appliquée au moins une fois par an, tel que prévu dans les procédures internes, et que la notation allouée aux dossiers est appropriée sur base des informations fournies. Concernant les provisions collectives et plus généralement les provisions calculées sur base statistique, nos travaux ont consisté à faire intervenir nos experts pour réaliser une revue critique des évolutions méthodologiques impactant le modèle interne.

Pour les provisions individuelles dites à dire d'expert, nos travaux ont consisté, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, en des analyses contradictoires des montants de provisions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels : Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise. — Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux prévues par les dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce ne sont que partiellement mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport de toutes les informations requises ainsi que de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires :

— Désignation des commissaires aux comptes : Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société COMPAGNIE GENERALE DE CREDITS AUX PARTICULIERS SA - CREDIPAR par votre assemblée générale du 15 mars 2016 pour PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 avril 2005 pour Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 13^{ème} année.

— Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels : Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

— Objectif et démarche d'audit : Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

— Rapport au conseil d'administration : Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 13 mars 2018.

Les Commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit,
Laurent Tavernier,

Mazars,
Matthew Brown.

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la succursale : 9, rue Henri-Barbusse, 92230 Gennevilliers.

1800976